Sommaire du statut de l'espèce du COSEPAC

sur le

Pycnanthème gris
Pycnanthemum incanum

au Canada

EN VOIE DE DISPARITION
2011

COSEPAC
Comité sur la situation
des espèces en péril
au Canada

COSEWIC
Committee on the Status
of Endangered Wildlife
in Canada

Les sommaires du statut de l'espèce du COSEPAC sont des documents de travail servant à déterminer le statut des espèces sauvages au Canada que l'on croit en péril. On peut citer le présent document de la façon suivante :

COSEPAC. 2011. Sommaire du statut de l'espèce du COSEPAC sur le pycnanthème gris (*Pycnanthemum incanum*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. xiii p. (www.registrelep-sararegistry.gc.ca/default_f.cfm).

Note de production :
Le COSEPAC souhaite remercier Samuel R. Brinker qui a rédigé le sommaire du statut du pycnanthème gris (*Pycnanthemum incanum*) au Canada, dans le cadre d'un contrat avec Environnement Canada. Jeannette Whitton, coprésidente du Sous-comité de spécialistes des plantes vasculaires du COSEPAC, a supervisé la préparation du sommaire et en a établi la version finale avec l'aide de Erich Haber, coprésident du Sous-comité de spécialistes des plantes vasculaires du COSEPAC, et Bruce Bennett, ancien coprésident du Sous-comité de spécialistes des plantes vasculaires du COSEPAC.

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires, s'adresser au :

Secrétariat du COSEPAC
a/s Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3

Tél. : 819-953-3215
Téléc. : 819-994-3684
Courriel : COSEWIC/COSEPAC@ec.gc.ca
http://www.cosepac.gc.ca

Also available in English under the title COSEWIC Status Appraisal Summary on the Hoary Mountain-mint *Pycnanthemum incanum* in Canada.

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2012.
N° de catalogue CW69-14/2-20-2012F-PDF
ISBN 978-1-100-98800-9

Papier recyclé

COSEPAC
Sommaire de l’évaluation

Sommaire de l’évaluation – novembre 2011

Nom commun
Pycnanthème gris

Nom scientifique
Pycnanthemum incanum

Statut
En voie de disparition

Justification de la désignation
Historiquement, cette plante vivace a une petite aire de répartition au Canada, où seulement deux populations existent le long des falaises de Hamilton en Ontario. Son habitat très particulier, qui est limité à une petite zone du littoral des falaises, rend l’espèce particulièrement vulnérable. Les principales menaces à sa persistance sont l'empiètement des espèces envahissantes, la perte d’habitat causée par l'érosion et la suppression des feux, laquelle contribue à une succession vers des types d’habitat non convenables.

Répartition
Ontario

Historique du statut
Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 1986. Réexamen et confirmation du statut en avril 1998, en mai 2000, et en novembre 2011.

COSEPAC
Sommaire du statut de l'espèce

Pycnanthemum incanum
Pycnanthème gris — Hoary Mountain-mint
Compétence : Ontario

Évaluation actuelle du COSEPAC

Catégorie de statut

☐ **DP** ☒ **VD** ☐ **M** ☐ **P**

Date de la dernière évaluation : Mai 2000

Justification de la désignation de la dernière évaluation : Deux très petites populations avoisinantes qui connaissent un sérieux déclin et qui subissent une menace croissante de la part des plantes exotiques.

Nouvelle justification de la désignation (seulement si elle diffère de celle indiquée ci-dessus) : Historiquement, cette plante vivace a une petite aire de répartition au Canada, où seulement deux populations existent le long des falaises de Hamilton en Ontario. Son habitat très particulier, qui est limité à une petite zone du littoral des falaises, rend l'espèce particulièrement vulnérable. Les principales menaces à sa persistance sont l'empiètement des espèces envahissantes, la perte d'habitat causée par l'érosion et la suppression des feux, laquelle contribue à une succession vers des types d'habitat non convenables.

Critères appliqués à la dernière évaluation : B1+2cde; C2a; D1

Si une version antérieure des critères a été appliquée1, faire correspondre avec les critères actuels : B1ab(iii,iv,v)+2ab(iii,iv,v); C2a(i); D1

Si des critères différents sont proposés à la lumière de nouveaux renseignements, fournir une explication :
Les critères proposés sont B1ab(iii,iv)+2ab(iii,iv). Le sous-critère v ne s'applique plus, car il n'existe aucune donnée indiquant un déclin du nombre d'individus matures; en fait, le nombre d'individus connus est plus élevé qu'à l'époque de la dernière évaluation. L'espèce ne remplit plus les conditions d'espèce en voie de disparition des critères C2 et D1. Aucune baisse du nombre d'individus matures n'a été signalée, et, en raison des découvertes, la population comprend maintenant plus de 250 individus.

Si l'application de certains des critères actuels n'est pas possible, fournir une explication :

Justification
☒Données suffisantes pour conclure que la catégorie de statut demeure inchangée.

☐Données supplémentaires insuffisantes pour justifier une mise à jour complète du rapport de situation.

[1] Une version antérieure des critères quantitatifs a été utilisée par le COSEPAC entre octobre 1999 et mai 2001 et figure sur le site Web du COSEPAC à http://www.cosewic.gc.ca/fra/sct0/original_criteria_f.cfm.

Preuves (préciser le cas échéant)

Espèce sauvage

Changement quant à l'admissibilité, à la taxinomie ou aux unités désignables — oui ☐ non ☒

Explication

Aucune autre donnée n'a été présentée depuis la dernière évaluation.

Répartition

Changement de la zone d'occurrence	oui ☐	non ☒	inc. ☐
Changement de la zone d'occupation	oui ☒	non ☐	inc. ☐
Changement du nombre de localités actuelles connues ou inférées	oui ☒	non ☐	inc. ☐
Nouvelles données importantes issues de relevés	oui ☒	non ☐	

Explication

À l'époque de la dernière évaluation, deux localités étaient connues : la population de la pointe Willow et la sous-population 2a du cimetière de Woodland (tableau 1). Ces deux localités étaient considérées comme distinctes. L'une d'entre elles (2a) est disparue à cause de l'érosion. En 2000, trois autres sous-populations (2b, 2c, 2d) ont été découvertes, mais deux d'entre elles ne comprenaient aucun individu aux derniers relevés. Aucun individu n'a été observé à la pointe Carrolls (population 3) depuis 1991. Ces changements n'ont modifié ni la zone d'occurrence, ni l'IZO, mais la superficie effectivement occupée par cette espèce a légèrement changé. Chacune des trois sous-populations du cimetière de Woodland (2b-2d) est considérée comme une localité; c'est le cas aussi de la population de la pointe Willow. Ainsi, le nombre de localités a augmenté, passant de 2 à 4, depuis la dernière évaluation. La situation à la pointe Carrols demeure inchangée.

Information sur la population

Changement du nombre d'individus matures	oui ☒	non ☐	inc. ☐
Changement de la tendance de la population totale	oui ☐	non ☐	inc. ☒
Changement quant à la gravité de la fragmentation de la population	oui ☐	non ☒	inc. ☐
Changement de la tendance de la superficie et/ou qualité de l'habitat	oui ☐	non ☐	inc. ☒
Nouvelles données importantes issues de relevés	oui ☒	non ☐	

Explication

La dernière évaluation, qui remonte à 2000, comprenait les relevés effectués jusqu'en 1997. Un relevé consiste à dénombrer les tiges florifères ou à estimer le nombre de plantes (individus matures). Le nombre de tiges par plante est très variable : il est plus élevé chez les individus de plus grande taille, plus robustes. On a déjà vu des individus à plus de 30 tiges, mais le nombre moyen de tiges par individu est inconnu. Ainsi, les chiffres sont consignés dans les rapports sans être mis en relation, d'une quelconque façon, avec le nombre des individus. Il faut toutefois noter que le nombre d'individus matures est forcément inférieur au nombre de tiges.

Depuis la dernière évaluation, d'autres sous-populations ont été découvertes au cimetière de Woodland (sites 2a-2d dans le programme de rétablissement). Trois de ces quatre sous-populations ne comprenaient aucun individu en 2008. Au site 2a, on a dénombré 2 plantes en 2000, 5 tiges en 2005, et aucune tige en 2008; finalement, ce site est disparu par suite de l'érosion du terrain en pente. Au site 2b, on a compté 12-15 tiges lorsqu'on l'a découvert en 2000; en 2008, on n'a trouvé aucune tige. Au site 2c, il y avait 6 tiges lorsqu'on l'a découvert en 2000, et en 2008 il n'y en avait aucune (M. Thompson, comm. pers.). Quant au site 2d, il est resté inchangé, quelque 750 plantes ayant été observées en 2000 et en 2008. Une autre sous-population (appelée 2e dans le tableau 1) vient d'être découverte, en 2010; elle semble être issue d'un réservoir de semences existant, après la restauration du site entreprise à l'automne 2008. Comme cette sous-population était constituée uniquement de jeunes semis, elle ne fait pas partie du nombre d'individus matures comptés.

À la pointe Willow (également appelée cimetière Holy Sepulcher), le nombre d'individus a augmenté depuis la dernière évaluation. En 1997, seulement 48 tiges ont été trouvées, tandis qu'en 2008, on en a dénombré 198. Il semble que les plantes aient bien réagi aux mesures de lutte récemment mises en œuvre et qui comprenaient notamment des brûlages dirigés en 2005, 2006 et 2007, ainsi que des opérations additionnelles de lutte contre les espèces ligneuses indigènes et exotiques envahissantes, comme le sumac vinaigrier (*Rhus typhina),* la petite pervenche (*Vinca minor)* et le nerprun cathartique (*Rhamnus cathartica*). Il semble que ces mesures bénéficient au pycnanthème gris en augmentant l'ensoleillement et en réduisant la compétition, car la surveillance de la population a révélé qu'en l'espace de quatre ans, elle a connu des augmentations notables, le nombre de tiges passant de 15, en 2005, à 70 en 2006, puis à 170 en 2007 et, enfin, à 198 en 2008 (K. Beriault, comm. pers.).

Aucun individu n'a été signalé à la pointe Carrolls depuis 1991; il est possible que cette population soit disparue. Si on considère l'ensemble des découvertes et des résultats des relevés dans les sites canadiens connus, on constate que, malgré la disparition définitive d'une sous-population au cimetière de Woodland (2a) et la disparition possible de deux autres (2b, 2c) en plus du manque de recrutement et de la disparition possible des populations de la pointe Carrolls, le nombre global de plantes a augmenté depuis la dernière évaluation.

La qualité de l'habitat s'est améliorée avec les mesures prises pour combattre la végétation dans certains des sites existants, mais le site 2a est disparu à cause de l'érosion. Notons que, même si l'élimination des arbustes favorise probablement le pycnanthème gris en permettant un ensoleillement accru, elle peut aussi contribuer à déstabiliser les terrains en pente. Par surcroît, l'empiètement par les espèces envahissantes est une menace constante pour la qualité de l'habitat. Comme l'effet net de ces forces divergentes est mal connu, on ne peut déterminer la tendance de la qualité générale de l'habitat.

Menaces

Changement de la nature ou de la gravité des menaces : oui ☒ non ☐ inc. ☐

Explication

Dans la dernière évaluation, la perturbation de l'habitat, l'érosion et les glissements de terrain dans les zones littorales et l'empiètement par les arbustes ligneux et les espèces envahissantes étaient les facteurs qui pouvaient représenter des menaces pour le pycnanthème gris.

La perturbation de l'habitat liée aux activités menées dans le cimetière situé à proximité de la pointe Willow (décharge de déchets de jardin) a été réduite depuis que le propriétaire du terrain a été informé de la présence de l'espèce; le contact est toujours maintenu avec ce propriétaire. La décharge par des habitants de lieux autres que les propriétaires fait partie des menaces additionnelles possibles dans le programme de rétablissement du pycnanthème gris (Thompson et Rothfels, 2006).

L'empiètement par des arbustes ligneux et des espèces non indigènes a aussi fait l'objet de mesures à la pointe Willow et au cimetière de Woodland. À la pointe Willow, il semble que les brûlages dirigés et l'élimination des espèces envahissantes par des moyens mécaniques aient eu un effet favorable, car le nombre des tiges a augmenté depuis que les opérations de lutte ont commencé en 2005. Toutefois, trois espèces exotiques, soit la petite pervenche, le nerprun cathartique et l'érable de Norvège (*Acer platanoides*), et une espèce indigène, le sumac vinaigrier, représentent de nouvelles menaces en plus de celles mentionnées dans la dernière évaluation (deux espèces exotiques : l'alliaire officinale [*Alliaria petiolata]* et le chèvrefeuille de Tatarie [*Lonicera tatarica]*), et des interventions régulières seront probablement nécessaires pour contrer l'empiètement. Un brûlage dirigé a aussi été effectué au site du cimetière de Woodland, en 2009, pour réduire l'empiètement par les espèces ligneuses et combattre les espèces envahissantes. Il est encore trop tôt pour déterminer si cette mesure a donné de bons résultats, même si, en 2008, des parcelles de surveillance photographique permanente ont été établies pour permettre de suivre les changements.

L'érosion et les glissements de terrain dans les zones littorales demeurent des menaces possibles dans la plupart des sites. Les sous-populations des escarpements sont, de par la nature même de l'emplacement, instables, en partie à cause des risques de glissement de terrain que pose le suintement des eaux souterraines. Thompson et Rothfels (2006) signalent que les glissements de terrain sont une menace pour les populations établies, mais qu'ils peuvent aussi être à l'origine de l'apparition de nouvelles parcelles où le milieu est propice et peut être colonisé par le pycnanthème gris .

La dégradation de l'habitat due à l'empiètement par des plantes ligneuses et des plantes envahissantes, de même que l'érosion et les glissements de terrain, sont considérés comme les menaces les plus graves pour le pycnanthème gris au Canada. Au point de vue de la portée et de l'échelle de ces menaces, 4 ou 5 localités sont à retenir : celle de la pointe Willow, et la localité de chacune des trois sous-populations (2b, 2c et 2d) du cimetière de Woodland. Par déduction, on a déterminé que la sous-population 2a est disparue à cause du glissement de terrain où se trouvait le site. Si la population de la pointe Carrolls Point est traitée comme existante, une cinquième localité peut être comptée.

Protection

Changement quant à la protection effective : oui ☒ non ☐

Explication

Le pycnanthème gris est une espèce en voie de disparition aux termes de l'Annexe 1 de la *Loi sur les espèces en voie de disparition de 2007* de l'Ontario. Les deux populations existantes connues se trouvent sur des propriétés privées (COSEPAC, 2000); les propriétaires sont au courant de leur présence et participent à des activités d'intendance (Thompson et Rothfels, 2006). Un programme de rétablissement définitif a été établi : il est axé sur la protection et l'amélioration des populations existantes, l'augmentation de l'habitat potentiel et l'éventuelle restauration des populations historiques (Thompson et Rothfels, 2006). Des graines ont été récoltées, et l'espèce est cultivée aux Jardins botaniques royaux de Hamilton.

Immigration de source externe

Immigration de source externe constatée : oui ☐ non ☒

Explication

Les deux petites populations isolées du Canada ne sont pas contiguës à celles situées plus au sud, aux États-Unis, et il est peu probable que des unités de reproduction venues d'ailleurs puissent s'établir au Canada. Ainsi, le sauvetage des populations canadiennes par une immigration de source américaine est jugé improbable.

Analyse quantitative

Changement quant à la probabilité de disparition du pays : oui ☐ non ☒ inc. ☐

Détails

Aucun changement depuis la dernière évaluation; aucune analyse quantitative n'a été effectuée.

Sommaire et autres points à examiner

Il existe deux populations connues de cette espèce : elles se trouvent entre Hamilton et Burlington, sur des escarpements et des terrains en pente situés près du littoral du port de Hamilton. Le site du cimetière de Woodland a déjà compris jusqu'à quatre sous-populations comportant des individus matures, mais trois d'entre elles ne comprenaient plus d'individus matures en 2008, et dans l'un des sites, l'habitat est disparu à cause de l'érosion. Un cinquième site a été découvert en 2010 (2e), mais, jusqu'ici, on n'y a vu que des semis. La population de la pointe Willow a augmenté, passant de 48 tiges, en 1997, à 198 tiges, en 2008. La population de la pointe Carrolls, dont on n'a vu aucun individu depuis 1991, pourrait être disparue.

Plusieurs mesures de rétablissement ont été mises en œuvre depuis la dernière évaluation, en 2000. L'élimination, à petite échelle, des espèces ligneuses de la population du cimetière de Woodland a commencé; des brûlages dirigés ont été effectués à la pointe Willow en 2006, et sept parcelles ont été établies dans la zone des brûlages pour permettre de suivre les changements de la composition en espèces et de vigueur. En 2009, un brûlage dirigé a été effectué au site du cimetière de Woodland; des parcelles de surveillance photographique permanente ont été établies à l'automne 2008 pour la surveillance de l'efficacité à long terme des brûlages. Des graines et des plantes ont été récoltées par les Jardins botaniques royaux en 1999/2000, et une population *ex situ* a été établie pour l'étude des exigences de germination et des propriétés du réservoir de semences. D'après l'étude sur la multiplication de l'espèce effectuée par les Jardins botaniques royaux, les taux de germination (83 %) et de survie peuvent être élevés en culture (P. O'Hara, comm. pers. à M. Thompson, 2001). Des relevés détaillés pour la classification écologique des terres ont été effectués dans les polygones d'habitat des deux sites où le pycnanthème gris a été observé.

Liste des experts contactés pour une révision du présent sommaire

*L'astérisque indique que les renseignements ont été fournis par les autorités contactées.

*Karine Beriault, biologiste, espèces en péril, ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, Vineland (Ontario).

*Melinda Thompson, biologiste, espèces en péril, ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, Aurora (Ontario).

Mike Oldham, botaniste/herpétologue, Centre d'information sur le patrimoine naturel, ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, Peterborough (Ontario).

Sources d'information

COSEPAC 2000. Évaluation et Rapport du COSEPAC sur la situation du pycnanthème gris (*Pycnanthemum incanum*) au Canada – Mise à jour. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. vi + 6p.

Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition. Site Web consulté le 9 avril 2010. http://www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/french/elaws_statutes_07e06_f.htm

Thompson, M.J. et C.J. Rothfels. 2006. Recovery Strategy for Hoary Mountain-mint (*Pycnanthemum incanum* (L.) Michx.) in Canada. Hoary Mountain-mint Recovery Team, vii + 18 pp.

White, D.J. 1998. Rapport de situation du COSEPAC sur le pycnanthème gris (*Pycnanthemum incanum*) au Canada – Mise à jour. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa, pages 1-6.

Auteur du sommaire : Samuel R. Brinker

Tableau 1: Données par relevé sur les trois sites récemment existants depuis la dernière évaluation[1].

Site (date de la découverte)	1997	2000	2005	2008	2010
1. Pointe Willow (1981)	48 tiges	12 plantes	15 tiges	198 tiges	
2 Cimetière de Woodland					
2a (1991)	1 tige	2 plantes	5 tiges	0 tige	
2b (2000)		12-15 plantes		0 tige	
2c (2000)		6 plantes		0 tige	
2d (2000)		750 plantes		750 plantes	
2e (2010)					15 semis
3. Pointe Carrolls (1991)	0 plante	0 plante	0 plante	0 plante	

1. Case vide : aucune donnée.
2. Le nombre moyen de tiges par plante n'a pas été établi, mais on a observé des touffes isolées à 1-35 tiges qui ont été présumées représenter chacune un individu.

RÉSUMÉ TECHNIQUE

Pycnanthemum incanum
Pycnanthème gris — Hoary Mountain-mint
Répartition au Canada : Ontario

Données démographiques

Durée d'une génération Espèce vivace se reproduisant par rhizomes – pourrait avoir une très longue vie.	Inconnue, mais probablement longue et il y a probablement un réservoir de semences.
Y a-t-il un déclin continu observé du nombre total d'individus matures? Les relevés ne donnent pas suffisamment de détails pour dégager des tendances quant au nombre d'individus matures. Le nombre des individus a augmenté dans deux sites depuis la dernière évaluation.	Non
Pourcentage estimé de réduction continue du nombre total d'individus matures à l'intérieur de [5 années ou 2 générations].	S/O
Pourcentage observé de réduction ou d'augmentation du nombre total d'individus matures au cours des dix dernières années ou trois dernières générations. La durée d'une génération est inconnue, et les données sur les effectifs des populations ne permettent pas de dégager des tendances.	S/O
Pourcentage prévu d'augmentation du nombre total d'individus matures au cours des dix prochaines années. Des augmentations ont été constatées dans deux sites, mais dans trois autres sites, aucun individu n'a été trouvé dans les derniers relevés. La mise en œuvre des mesures de gestion de la végétation coïncide avec l'apparition de semis dans un autre site. Il est impossible de dégager des tendances avec un degré de confiance suffisant.	Inconnu
Pourcentage inféré d'augmentation du nombre total d'individus matures au cours de toute période de dix ans ou trois générations commençant dans le passé et se terminant dans le futur.	Inconnu
Les causes du déclin sont-elles clairement réversibles, sont-elles comprises et ont-elles cessé?	S/O
Y a-t-il des fluctuations extrêmes du nombre d'individus matures?	non

Information sur la répartition

Superficie estimée de la zone d'occurrence	20 km²
Indice de la zone d'occupation (IZO)	8 km^2 (2 x 2 km)
La population totale est-elle très fragmentée?	Non
Nombre de localités Vu les deux menaces les plus graves (1. dégradation de l'habitat due à l'empiètement par des espèces ligneuses et des espèces envahissantes; 2. érosion/glissements de terrain), les localités suivantes sont dénombrées : 1. Pointe Willow 2. Sous-population 2b du cimetière de Woodland 3. Sous-population 2c du cimetière de Woodland 4. Sous-population 2d du cimetière de Woodland 5. Pointe Carrolls (probablement disparue)	4-5
Y a-t-il un déclin continu observé de la zone d'occurrence?	Non

Y a-t-il un déclin continu observé et prévu de l'indice de la zone d'occupation?	Non
Y a-t-il un déclin continu observé du nombre de populations? Au cimetière de Woodland, trois sous-populations ne comprenaient aucun individu mature selon les derniers relevés, mais il existe peut-être un réservoir de semences dans deux de ces sites (2b et 2c). La sous-population 2a est disparue à cause de l'érosion. Aucun individu n'a été signalé dans la population de la pointe Carrols depuis 1991; il semble que cette population soit disparue. On peut donc conclure, par déduction, à la diminution du nombre des populations.	oui
Y a-t-il un déclin continu observé du nombre de localités? La sous-population 2a du cimetière de Woodland semble être disparue à cause de l'érosion. Trois autres sous-populations (considérées comme des localités) ont été découvertes (2b à 2d), mais deux d'entre elles ne comprenaient aucun individu en 2000.	non
Y a-t-il un déclin continu observé de la qualité de l'habitat? La gestion de la végétation par élimination des arbustes ligneux et des espèces envahissantes semble, avec les brûlages dirigés, avoir amélioré le milieu pour cette espèce. Toutefois, ces mesures n'ont pas été appliquées à toutes les localités; par ailleurs, on ignore comment elles peuvent influer sur la probabilité de phénomènes d'érosion susceptibles de causer la disparition de sous-populations, mais il est peu probable qu'elles aient une influence favorable. Trois sous-populations ne comprenaient aucun individu dans les derniers relevés, peut-être en raison de la détérioration de l'habitat.	oui
Y a-t-il des fluctuations extrêmes du nombre de populations?	non
Y a-t-il des fluctuations extrêmes du nombre de localités*?	non
Y a-t-il des fluctuations extrêmes de la zone d'occurrence?	non
Y a-t-il des fluctuations extrêmes de l'indice de la zone d'occupation?	non

Nombre d'individus matures dans chaque population

Population (chiffres de Thompson et Rothfels, 2007)	Nbre d'individus matures[1]
1. Pointe Willow (48 en 2000)	198 tiges (2008)
2. Cimetière de Woodland : 5 sous-populations (seulement une était connue en 1998)	
2a. (2 plantes en 2000)	5 tiges (2005)
2b. (12-15 plantes en 2000)	0
2c. (6 plantes en 2000)	0
2d. (750 en 2000)	750 plantes (2008)
2e. (Découverte en septembre 2010, 15 semis)	
3. Pointe Carrolls (0 en 2000)	0
Total	< 1 000

1. La relation entre le nombre de tiges et le nombre d'individus matures n'a pas été établie, mais il y a certainement > 1 tige par individu en moyenne. Le nombre de tiges est donc forcément supérieur au nombre d'individus matures.

*Voir la définition de localité.

Analyse quantitative

Probabilité de disparition à l'état sauvage	N'a pas été faite

Menaces (réelles ou imminentes pour les populations ou leur habitat)

Empiètement par la végétation exotique et indigène, peut-être lié aux mesures de lutte contre les incendies; érosion des terrains à pente raide où se rencontre l'espèce.

Immigration de source externe (immigration de l'extérieur du Canada)

Statut ou situation des populations de l'extérieur? Les populations extérieures les plus proches se trouvent dans les États de New York (S5), de Pennsylvanie, du New Jersey et de l'Ohio (SNA dans tous les cas). Espèce en sécurité à l'échelle mondiale (G5).	
Une immigration a-t-elle été constatée ou est-elle possible? Les populations ne sont pas contiguës à celles situées au sud, aux États-Unis.	Improbable
Des individus immigrants seraient-ils adaptés pour survivre au Canada?	Possiblement
Y a-t-il suffisamment d'habitat disponible au Canada pour les individus immigrants?	Inconnue
Une immigration à partir de populations externes est-elle vraisemblable?	Non

Statut existant

COSEPAC : En voie de disparition (novembre 2011)

Statut et justification de la désignation

Statut	**Code alphanumérique**
ESPÈCE EN VOIE DE DISPARITION	B1ab(iii,iv)+2ab(iii,iv)
Justification de la désignation Historiquement, cette plante vivace a une petite aire de répartition au Canada, où seulement deux populations existent le long des falaises de Hamilton en Ontario. Son habitat très particulier, qui est limité à une petite zone du littoral des falaises, rend l'espèce particulièrement vulnérable. Les principales menaces à sa persistance sont l'empiètement des espèces envahissantes, la perte d'habitat causée par l'érosion et la suppression des feux, laquelle contribue à une succession vers des types d'habitat non convenables.	

Applicabilité des critères

Critère A (déclin du nombre total d'individus matures) Sans objet. Même si 3 sous-populations ne comprenaient aucun individu dans les derniers relevés, une autre population a augmenté dans une mesure significative.
Critère B (petite aire de répartition et déclin ou fluctuation) Remplit le critère d'espèce en voie de disparition B1ab(iii,iv)+2ab(iii,iv) : zone d'occurrence de faible étendue et IZO sous les seuils définis pour les espèces en voie de disparition. On trouve l'espèce dans 4 ou 5 localités, et la qualité de l'habitat a baissé. Une localité est disparue et une population est probablement disparue.
Critère C (nombre d'individus matures peu élevé et en déclin) Sans objet. Rien ne permet de conclure un futur déclin du nombre d'individus matures.
Critère D (très petite population totale ou répartition restreinte) Remplit le critère d'espèce menacée D1 : moins de 1 000 individus matures; et le critère D2 : IZO < 20 km^2, 4 ou 5 localités susceptibles de disparaître rapidement car les populations sont petites.
Critère E (analyse quantitative) N'a pas été faite.

HISTORIQUE DU COSEPAC

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a été créé en 1977, à la suite d'une recommandation faite en 1976 lors de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune. Le Comité a été créé pour satisfaire au besoin d'une classification nationale des espèces sauvages en péril qui soit unique et officielle et qui repose sur un fondement scientifique solide. En 1978, le COSEPAC (alors appelé Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada) désignait ses premières espèces et produisait sa première liste des espèces en péril au Canada. En vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) promulguée le 5 juin 2003, le COSEPAC est un comité consultatif qui doit faire en sorte que les espèces continuent d'être évaluées selon un processus scientifique rigoureux et indépendant.

MANDAT DU COSEPAC

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) évalue la situation, au niveau national, des espèces, des sous-espèces, des variétés ou d'autres unités désignables qui sont considérées comme étant en péril au Canada. Les désignations peuvent être attribuées aux espèces indigènes comprises dans les groupes taxinomiques suivants : mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens, poissons, arthropodes, mollusques, plantes vasculaires, mousses et lichens.

COMPOSITION DU COSEPAC

Le COSEPAC est composé de membres de chacun des organismes responsable des espèces sauvages des gouvernements provinciaux et territoriaux, de quatre organismes fédéraux (le Service canadien de la faune, l'Agence Parcs Canada, le ministère des Pêches et des Océans et le Partenariat fédéral d'information sur la biodiversité, lequel est présidé par le Musée canadien de la nature), de trois membres scientifiques non gouvernementaux et des coprésidents des sous-comités de spécialistes des espèces et du sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones. Le Comité se réunit au moins une fois par année pour étudier les rapports de situation des espèces candidates.

DÉFINITIONS
(2011)

Espèce sauvage	Espèce, sous-espèce, variété ou population géographiquement ou génétiquement distincte d'animal, de plante ou d'une autre organisme d'origine sauvage (sauf une bactérie ou un virus) qui est soit indigène du Canada ou qui s'est propagée au Canada sans intervention humaine et y est présente depuis au moins cinquante ans.
Disparue (D)	Espèce sauvage qui n'existe plus.
Disparue du pays (DP)	Espèce sauvage qui n'existe plus à l'état sauvage au Canada, mais qui est présente ailleurs.
En voie de disparition (VD)*	Espèce sauvage exposée à une disparition de la planète ou à une disparition du pays imminente.
Menacée (M)	Espèce sauvage susceptible de devenir en voie de disparition si les facteurs limitants ne sont pas renversés.
Préoccupante (P)**	Espèce sauvage qui peut devenir une espèce menacée ou en voie de disparition en raison de l'effet cumulatif de ses caractéristiques biologiques et des menaces reconnues qui pèsent sur elle.
Non en péril (NEP)***	Espèce sauvage qui a été évaluée et jugée comme ne risquant pas de disparaître étant donné les circonstances actuelles.
Données insuffisantes (DI)****	Une catégorie qui s'applique lorsque l'information disponible est insuffisante (a) pour déterminer l'admissibilité d'une espèce à l'évaluation ou (b) pour permettre une évaluation du risque de disparition de l'espèce.

* Appelée « espèce disparue du Canada » jusqu'en 2003.

** Appelée « espèce en danger de disparition » jusqu'en 2000.

*** Appelée « espèce rare » jusqu'en 1990, puis « espèce vulnérable » de 1990 à 1999.

**** Autrefois « aucune catégorie » ou « aucune désignation nécessaire ».

***** Catégorie « DSIDD » (données insuffisantes pour donner une désignation) jusqu'en 1994, puis « indéterminé » de 1994 à 1999. Définition de la catégorie (DI) révisée en 2006.

Environnement Canada | Environment Canada
Service canadien de la faune | Canadian Wildlife Service

Canada

Le Service canadien de la faune d'Environnement Canada assure un appui administratif et financier complet au Secrétariat du COSEPAC.